

M. Giancarlo Valceschini
Directeur général de l'enseignement obligatoire
Rue de la Barre 8
CH-1014 Lausanne

Lausanne, le 23 décembre 2021

Suspension des évaluations au primaire pour 2 semaines d'école

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier, nous tenons à vous faire part de notre opposition à la mesure de suspension des évaluations au primaire dès le 20 décembre 2021 et jusqu'au 14 janvier 2022.

En préambule, nous rappelons que notre syndicat demande depuis longtemps des mesures de contrôle de l'épidémie, notamment une stratégie plus systématique de tests. L'augmentation du nombre d'infections dans les lieux de formation n'est pas sans conséquences : elle rend plus difficiles les conditions pour apprendre et pour enseigner et elle met en danger la santé de toutes et tous, dans le cadre scolaire et dans l'ensemble de la société. La santé du personnel et des élèves ainsi que l'endigement de la contagion sont une priorité absolue. Les écoles doivent rester un lieu d'apprentissage préservé et ne doivent pas être un moteur de la pandémie. Dès lors, notre syndicat ne peut accepter des mesures prises dans l'urgence en raison d'une situation dégradée, parfois hors de contrôle, alors qu'un dispositif renforcé de suivi aurait probablement permis de limiter les conséquences des flambées.

Une mesure suspendant les évaluations sans considération sur l'ampleur de l'épidémie dans l'établissement ou la classe concernée nous semble irréfléchie et contreproductive. En effet, d'une part elle nie le professionnalisme du corps enseignant en lui retirant sa marge d'appréciation quant au moment de l'évaluation. Le département pense-t-il réellement qu'un-e enseignant-e ferait des évaluations si la moitié des élèves de sa classe est absente ? Pense-t-il réellement qu'aucune appréciation des modalités de rattrapage n'est faite ? Et en cas de rares problèmes, les directions ne pourraient-elles pas se saisir de la question ? D'autre part, nous estimons que cette mesure est arbitraire et ne tient pas compte des différences entre classes et entre établissements. Alors que certaines classes connaissent effectivement un taux élevé d'absence, d'autres classes sont maintenant au complet, alors que ce n'était pas le cas il y a quelques semaines en arrière. Ces classes sont donc doublement pénalisées avec cette mesure.

La conséquence concrète pour la plupart des élèves est que des classes, pas forcément touchées par des cas COVID, vont attendre un mois pour passer une évaluation pourtant parfaitement planifiée et préparée. La suspension des évaluations décrétée du vendredi pour le lundi, donc sans anticipation aucune possible, implique, en effet, que certaines évaluations pour lesquelles les élèves étaient prêts (fin d'une séquence pédagogique ou rattrapage de test) seront décalées de près d'un mois.



Ceci n'est pédagogiquement pas adéquat et inéquitable. Par ailleurs, nous doutons que cette mesure soit conforme au Cadre général de l'évaluation qui prescrit, justement, que les évaluations doivent tomber au moment opportun (p.16 « La passation de l'épreuve intervient lorsque le temps d'apprentissage a été suffisant pour l'ensemble des élèves. ») et non pas selon une décision départementale improvisée en un après-midi.

Enfin, nous relevons que nous n'avons pas été consultés, tout au plus informés une petite heure avant la diffusion de cette décision, ce qui donne l'impression d'une mesure prise « à la vas-vite » sans en peser toutes les conséquences, ni même les alternatives. Ainsi, nous aurions pu envisager les mesures suivantes pour alléger la pression :

- Rappeler qu'une évaluation doit intervenir au moment opportun dans une séquence et non pas selon un calendrier imposé. Ceci est d'ailleurs vrai en toutes circonstances.
- Rappeler qu'aucune disposition réglementaire n'implique que toutes et tous les élèves doivent rattraper toutes les évaluations, en particulier si elles ou ils ont manqué une partie significative de la séquence pédagogique.
- Préciser que des circonstances exceptionnelles doivent permettre de déroger au nombre minimal de notes si un-e élève a été particulièrement absent.

Ces mesures couplées au report du bouclage du semestre (y compris au secondaire I où la mesure a finalement été abandonnée) auraient été plus efficaces et n'auraient pas entraîné d'effet délétères pour les élèves. En effet, nous approuvons ce report de deux semaines, car c'est une mesure qui permettra de diminuer la pression pour les semaines à venir en laissant une marge de manœuvre supplémentaire aux enseignant-e-s.

Le SSP-Enseignement vous demande donc de reconsidérer cette suspension des évaluations dans les plus brefs délais. Par ailleurs, nous invitons la Direction générale à s'abstenir de telles décisions soudaines et contre productives.

En vous remercions de l'attention que vous avez porté à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos meilleures salutations.

Pour le comité du SSP-Enseignement

Laurent Vulliamy

Julien Eggenberger

Copie:

- Mme C. Amarelle, Cheffe du DFJC.